

## Règlement D'ordre Intérieur de l'Accueil Temps Libre des Ecoles Communales des Bons Villers

Le règlement a pour objectif de déterminer son organisation et le respect des règles de vie qui s'appliquent aux parents, aux enfants ainsi qu'aux professionnels du service de l'Accueil Temps Libre.

Le règlement s'applique à toutes les activités organisées dans le cadre de l'accueil avant et après l'école y compris lors des journées pédagogiques.

### ➤ **Statut juridique :**

#### Le pouvoir organisateur :

Administration Communale Les Bons Villers

Adresse : Place de Frasnes 1, 6210 Les Bons Villers

Tel : 071/858.100

#### La coordinatrice ATL :

Warichet Xaviera

Adresse : Place de Frasnes 1, 6210 Les Bons Villers

Tel : 071/823.171

L'échevine de l'Accueil Temps Libre : Anne Mathelart

### ➤ **Police d'assurance**

#### Axa

P010.730.515.969

Cette assurance couvre :

- L'invalidité temporaire ou permanente.
- La responsabilité civile
- Les dommages corporels et matériels
- La protection juridique

➤ **Lieux d'accueil :**

L'Accueil Temps Libre s'organise dans les 2 écoles communales, réparti sur 5 implantations.

Ecole Jacques Brel – 3 Implantations

- Implantation du Vieux-Château : Rue Alphonse Helsen 69 b, 6211 Mellet
- Implantation de Mirabelles : Rue Alphonse Helsen 4, 6211 Mellet
- Implantation de Wayaux : Rue de Gosselies 17, 6210 Wayaux

Ecole Arthur Grumiaux – 2 implantations

- Implantation de Rèves : Rue de Bruxelles 41, 6210 Rèves
- Implantation de Villers – Perwin : Rue de l'Escaille 1, 6210 Villers-Perwin

➤ **Public accueilli :**

Les enfants scolarisés dans les écoles communales des Bons Villers.

➤ **Horaire des accueils Matin et Soir**

<b>ATL Jacques Brel</b>	
<u>Implantation de Wayaux</u> Accueil matin : 7h – 8h Accueil soir : 15h45 – 18h Mercredi : 12h – 18h	<u>Implantation de Vieux-Château</u> Accueil matin : 7h – 8h Accueil soir : 15h45 – 18h Mercredi : 12h – 18h
<u>Implantation des Mirabelles</u> Accueil matin : 7h – 8h Accueil soir : 15h45 – 18h Mercredi : 12h – 18h	<u>Mercredi et Conférence Pédagogique</u> Maternelle : Implantation Mirabelles Primaire : Implantation du Vieux Château.
<b>ATL Arthur Grumiaux</b>	
<u>Implantation de Rèves</u> Accueil matin : 7h – 8h Accueil soir : 15h45 – 18h Mercredi : 12h – 18h	<u>Implantation de Villers-Perwin</u> Accueil matin : 7h – 8h Accueil soir : 15h45 – 18h Mercredi : 12h – 18h

En vue de garantir le bon fonctionnement du service, il est demandé aux parents de se conformer à l'horaire établi.

➤ **Inscription Matin – Soir – Mercredi après-midi**

En début d'année une fiche d'inscription doit être complétée afin de regrouper les informations relatives à l'enfant. En cas de changement, il est impératif de le communiquer dans les plus brefs délais.

Aucune réservation n'est nécessaire, le service garantit la prise en charge de vos enfants de manière journalière.

➤ **Inscription activité exceptionnelle – Journée pédagogique**

Les activités exceptionnelles (=activités en dehors de l'implantation) et les journées pédagogiques nécessitent une inscription via Konecto.

➤ **Mesure non inscription**

En cas, de non-inscription via Konecto dans le délai prévu, les enfants resteront pour les activités exceptionnelles dans leurs implantations où ils seront pris en charge.

Pour la journée pédagogique, par contre, le service ATL ne pourra pas accueillir votre enfant et vous demandera de le reprendre.

Cette mesure est prise afin d'assurer une prise en charge de qualité et de respecter le taux d'encadrement réglementaire imposé par l'ONE.

➤ **Période**

Le matin, les périodes sont comptabilisées dès la présence de l'enfant dans le milieu d'accueil.

Le soir, par contre, les périodes sont comptabilisées dès que l'enfant quitte le milieu d'accueil.

Pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du service, il est demandé aux parents de rapidement quitter le milieu d'accueil

Une période de facturation coûte 0.65€ par tranche de 30 minutes, elles sont comptabilisées comme suit :

**Matin :**

De 7h à 8h = 2 périodes

De 7h30 à 8h = 1 période

**Soir :** Les études sont gratuites jusque 16h30

De 15h30 à 15h45 = Gratuit

De 16h30 à 17h = 3 périodes

De 15h45 à 16h00 = 1 période

De 17h à 17h30 = 4 périodes

De 16h à 16h30 = 2 périodes

De 17h30 à 18h = 5 périodes

**Mercredi :**

De 12h05 à 12h30 = Gratuit

De 13h à 13h30 = 2 périodes

De 12h30 à 13h = 1 période

De 13h30 à 14h = 3 périodes

Et jusqu'à 18h00 une période supplémentaire par demi-heure.

➤ **Journée pédagogique :**

La journée s'élève au prix de 3.5 € pour une prise en charge de l'enfant qui s'étend de 7h à 18h.

➤ **Amende**

Lorsque que vous vous présentez à l'accueil du soir après 18h, nous comptabilisons une période par ¼ d'heures supplémentaires.

Après 3 retards, 20€ supplémentaires seront facturés.

➤ **Facturation**

Les factures sont envoyées le mois suivant. Le paiement doit se faire endéans les 15 jours en respectant la communication structurée.

La facture est automatiquement envoyée par mail sauf demande expresse de votre part, pour la recevoir par courrier, les frais d'envoi (le prix du timbre) seront facturés.

En cas de non-paiement, un rappel sera envoyé par courrier postal. Le montant total des frais d'envoi sera facturé.

➤ **Droit à l'image**

Dans le cadre de l'Accueil Temps Libre, des photographies et/ou vidéos de votre enfant sont susceptibles d'être prises et diffusées.

Eu égard à la Loi du 30 juin 1994 et à la Circulaire ministérielle 2493 du 07/10/2008, nous sollicitons votre autorisation.

➤ **Fiche médicale**

La fiche médicale doit-être complétée scrupuleusement.

Cette fiche permet d'établir les particularités concernant la santé de votre enfant et d'aménager notre prise en charge.

L'administration d'un médicament doit être justifiée par un certificat médical daté, signé avec le cachet du médecin.

Cette fiche certifie que les informations fournies sont exactes et complètes et que les responsables prennent toutes les mesures médicales nécessaires.

➤ **Santé / Bien-être**

- Pour les enfants d'Accueil et 1ère maternelle, la sieste est organisée le mercredi après-midi.
- Prévoir un linge et des vêtements de rechange.

➤ **Règles de vie et Sanctions**

Les règles de vie impliquent « le RESPECT »

- Respect de tous (enfants, accueillantes,) verbalement et physiquement
- Respect du matériel : Aucune détérioration

En cas de non-respect, l'enfant sera sanctionné en fonction de la gravité des faits :

- Rappel de la règle par les accueillantes.
- Privation d'un droit ou d'un usage.

➤ **Points d'attentions**

- Aucun objet dangereux ou de valeur, ne devra être amené sous peine d'être confisqué.
- En cas de détérioration ou perte, le service décline toute responsabilité.
- Chaque usager est civilement responsable des accidents ou dégâts qu'il occasionnerait. Tout dégât doit être signalé immédiatement à la direction.
- L'accès au site est strictement interdit aux animaux.